

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80152 Numéro SIREN : 452 578 941 Nom ou dénomination : LHOTELLIER EAU
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2018 sous le numéro de dépôt 2202

Formulaire obligatoire (article 56 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FROS HYDRA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise : 0000 Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET* : 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, N°		
					31122017 31122016		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		
					GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE		
					REÇU		
					LE 29 OCT. 2018		
					2018 B 2202		
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	20 246.64	AK	20 246.64	2 873.75
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	851.76	AQ	851.76	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	180 187.49	AS	83 875.75	96 311.74
		Autres immobilisations corporelles	AT	474 716.98	AU	295 340.54	179 376.44
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	2 600.00	BI	2 600.00	2 600.00
	TOTAL (II)			BJ	678 602.87	BK	399 462.93
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	21 505.52	BM	21 505.52	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	35 826.40	BU	35 826.40	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 120.00	BW	15 120.00	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 360 260.77	BY	210.00	
		Autres créances (3)	BZ	398 782.80	CA	398 782.80	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	115 888.60	CG	115 888.60	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ	2 947 384.09	CK	210.00		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 625 986.96	IA	399 672.93		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*			Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS IKOS HYDRA</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000.00)	DA	300 000.00	300 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000.43	30 000.43	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		118 517.05	
	Report à nouveau	DH	(19 842.65)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	60 179.23	(138 359.70)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	370 337.01	310 157.78
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 337.00	8 382.00	
	Provisions pour charges	DQ	24 083.00	7 947.00	
	TOTAL (III)	DR	30 420.00	16 329.00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 653.11	35 366.20	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	275 162.85	162 079.25	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	7 822.72	7 822.72	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 148 132.37	1 076 580.16	
	Dettes fiscales et sociales	DY	890 329.47	773 630.91	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	13 122.14	2 143.11	
	Autres dettes	EA	120 656.03	515.43	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	365 678.33	260 059.00	
	TOTAL (IV)	EC	2 825 557.02	2 318 196.78	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 226 314.03	2 644 683.56	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 614 819.34	2 310 374.06	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 612.00			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRA								Néant ☐ *		
			Exercice N					Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF			
		services *	FG	7 236 197.59	FH		FI	7 236 197.59	5 121 168.73	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	7 236 197.59	FK		FL	7 236 197.59	5 121 168.73	
	Production stockée*						FM	(557 393.00)	(504 989.00)	
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	36 702.20	89 951.02	
	Autres produits (1) (11)						FQ	51.61	222.06	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 715 558.40	4 706 352.81	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT	(35 826.40)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 418 565.43	1 278 377.46		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 982 413.92	2 501 817.10		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	35 363.85	23 323.39		
Salaires et traitements*						FY	813 598.69	649 077.83		
Charges sociales (10)						FZ	310 133.78	250 777.38		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	93 530.87	81 133.06	
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	20 050.34	34 646.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	16 136.00	3 657.00		
Autres charges (12)						GE	286.97	8 596.27		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 654 253.45	4 831 405.49		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	61 304.95	(125 052.68)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10.36	44.71		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change *					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	10.36	44.71		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 020.57	2 187.26		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	2 020.57	2 187.26		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(2 010.21)	(2 142.55)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	59 294.74	(127 195.23)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS IKOS HYDRA</u>				Néant ☐			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	270.91	16 720.38	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	2 045.00	2 404.00	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 315.91	19 124.38	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 303.42	20 302.85	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		10 786.00	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 303.42	31 088.85	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(987.51)	(11 964.47)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(1 872.00)	(800.00)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 717 884.67	4 725 521.90	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 657 705.44	4 863 881.60	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	60 179.23	(138 359.70)	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	10.36	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	67.72	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	CTRL URSSAF				2 274.00		
	PENALITES RETARD FOURNISSEURS				1 029.42		
PENALITES RETARD CLIENTS						270.00	
REPRISE PROV CTRL URSSAF						2 045.00	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*.

Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRA										Néant ☐		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	20 246.64	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	851.76	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	88 205.67	KT		KU	91 981.82	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	10 321.20	KW		KX	3 748.00	
		Matériel de transport *					KY	315 711.27	KZ		LA	100 499.21	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	28 612.75	LC		LD	15 824.55	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	442 850.89	LO		LP	212 905.34	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 600.00	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	2 600.00	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	465 697.53	ØH		ØJ	212 905.34
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	20 246.64	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH	851.76	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	180 187.49	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IU		MM		MN	14 069.20	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	416 210.48	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	44 437.30	MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	655 756.23	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2 600.00	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	2 600.00	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØK		ØL	678 602.87	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRA										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	17 372.89	PF	2 873.75	PG		PH	20 246.64						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	59 554.29	QA	24 321.48	QB	0.02	QC	83 875.75						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 193.84	QE	1 057.11	QF		QG	4 250.95						
	Matériel de transport	QH	204 778.55	QI	59 495.48	QJ	0.01	QK	264 274.02						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 032.49	QM	5 783.09	QN	0.01	QO	26 815.57						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL III	QU	288 559.17	QV	90 657.16	QW	0.04	QX	379 216.29						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	305 932.06	ØP	93 530.91	ØQ	0.04	ØR	399 462.93						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5^e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2017

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRA										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 600.00	UV	2 600.00	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	251.16		251.16						
	Autres créances clients	UX	2 360 009.61		2 360 009.61						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 599.54		3 599.54						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	119 721.40		119 721.40					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	274 130.66		274 130.66					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 331.20		1 331.20						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	2 761 643.57	VU	2 761 643.57	VV				
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 612.41		4 612.41						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	40.70		40.70						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	275 162.85		72 247.89		201 773.24		1 141.72		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 148 132.37		1 148 132.37						
Personnel et comptes rattachés		8C	176 206.66		176 206.66						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	155 470.49		155 470.49						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	533 439.32		533 439.32						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 213.00		25 213.00						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	13 122.14		13 122.14						
Groupe et associés (2)		VI	117 389.21		117 389.21						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 266.82		3 266.82						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	365 678.33		365 678.33						
TOTAUX		VY	2 817 734.30	VZ	2 614 819.34		201 773.24		1 141.72		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	174 904.67	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	61 725.78	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <u>SAS IKOS HYDRA</u>										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : <u>31122017</u>	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	60 179.23
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :		WB		
			de son conjoint				moins part déductible*				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	850.00	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	850.00				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8		
			- imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN		
							- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	14 254.00
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WR	75 283.23
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées au taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19%								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A					XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9			Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3				
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F						
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	45 682.00
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	45 682.00
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	29 601.23		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			XL	29 601.00	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	0 23		XO		

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2017

rigid Group

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2017

Libellé

Exercice N

Montant

CICE 2017

43 810.00

CI APPRENTI

1 872.00

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	226 959.70	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	29 601.00	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	197 358.70	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	197 358.70	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(138 359.08)		- Autres réserves	ZD		(118 517.00)			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	0F	(138 359.08)		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		(19 842.65)			
					TOTAL II	ZH		(138 359.65)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	1 907 235.21	1 546 376.42	
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	79 711.00		XQ	79 861.67	22 549.71	
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	399 468.53	399 170.80	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	39 125.57	12 847.09	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	556 722.94	520 873.08	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 982 413.92	2 501 817.10	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	16 559.00	7 582.00	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	18 804.85	15 741.39	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	35 363.85	23 323.39	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	1 171 166.00		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 052 557.00		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							0B	791 476.11		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	0.57 %	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRA

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRA

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRANéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations - sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRANéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS IKOS HYDRA															Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 Durée en nombre de mois 12.00																		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	7 236 198.00		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	4 795.38		
TOTAL 1															OX	7 240 993.38		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	52.00		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues															OF			
Variation positive des stocks															OD	35 826.40		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 2															OM	35 878.40		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															ON	4 172 326.00		
Variation négative des stocks															OQ	557 393.00		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	1 157 001.00		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	(79 861.00)		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	286.97		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY			
TOTAL 3															OJ	5 807 145.97		
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	1 469 725.81
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	1 469 725.81		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX			
Effectifs au sens de la CVAE															EY			
Période de référence															GY	/ /		
Date de cessation															HR	/ /		
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																		
Effectifs moyens du personnel															YP	25.00		
Dont apprentis															YF			
Dont handicapés															YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2018

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS IKOS HYDRA

ADRESSE (voie)

0000 Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL

76340

VILLE

BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 12 000.00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

LEAD

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

90.00

Nb de parts ou actions

12 000.00

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays FRA

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IKOS HYDRA

ADRESSE (voie) 0000 Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340

VILLE BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

CA21PROAVA

31/12/2017

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2018

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS IKOS HYDRA	
SIRET	4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
0000 Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078 CS 80078	
76340 BLANGY SUR BRESLE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées art. 238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
- du conseil :	
- de l'association agréée :	
- N° d'agrément de l'AA :	

SAS IKOS HYDRA
452578941 IS1

31/12/2017

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a		Payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)		
Montant des distributions autres qu'celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							(e)		
							(f)		
							(g)		
						(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS IKOS HYDRA

du 01012017

Adresse 0000 Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M BOVIN ARNAUD DIRECTEUR D'AGENCE	1 RUE CENTRALE 76340 PIERRECOURT FRA
2	M MESNARD ALAIN DIRECTEUR D'AGENCE	6 RUE D'EN HAUT 80160 THOIX FRA
3	M LAURAIN YANN RESPONSABLE SCE TRAVAUX	2 RUE DU POIRELET 60650 HODENC-EN-BRAY FRA
4	M HERMIER ROMAIN CONDUCTEUR DE TRAVAUX	1 RUE DU FAUBOURG 62121 ACHIET-LE-PETIT FRA
5	M GRANGER PAUL RESPONSABLE DES CONTRATS D'EXPLOIT	650 RESIDENCE CHARLES NUNGESSER 76230 QUINCAMPOIX FRA
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	64 080.70			64 080.70				64 080.70
2	55 634.01			55 634.01				55 634.01
3	45 901.08			45 901.08				45 901.08
4	41 905.08			41 905.08				41 905.08
5	40 350.72			40 350.72				40 350.72
6								
7								
8								
9								
10								
**	247 871.59			247 871.59				247 871.59

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 765.00
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	15 428.00
Total	22 193.00

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	270 064.59	- de l'exercice 2017.. ⑩	29 601.23
- de l'exercice précédent ⑩	256 609.00	- de l'exercice précédent ⑩	(157 818.00)

Nom et qualité du signataire MR SACAVIN SEBASTIEN
DIRECTEUR FINANCE ET ADMINISTRATION

A BLANGY SUR BRESLE, le 18052018

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SAS IKOS HYDRA
452578941 IS1

31/12/2017

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	43 810.00
APR - CI En faveur de l'apprentissage	1 872.00
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 29 OCT. 2018

GREFFE

LHOTELLIER EAU SAS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

LHOTELLIER EAU SAS

Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078 - 76340 Blangy sur Bresle

Ce rapport contient 28 pages

Référence : CG / CL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

LHOTELLIER EAU SAS

Siège social : Zone Industrielle - Rue du Manoir - CS 80078 - 76340 Blangy sur Bresle
Capital social : €.300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associée unique de la société LHOTELLIER EAU SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société constate le chiffre d'affaires sur les contrats selon les modalités décrites dans la note « Chiffres d'affaires » de l'annexe. Les résultats de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la société.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

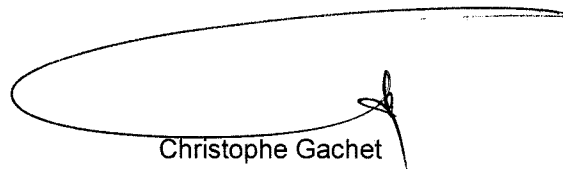
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 27 juin 2018

KPMG S.A.



Christophe Gachet
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	20 247	20 247		2 874
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			852	
Constructions	852			
Installations techniques, matériel, outillage	180 187	83 876	96 312	28 651
Autres immobilisations corporelles	474 717	295 341	179 376	125 640
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 600		2 600	2 600
ACTIF IMMOBILISE	678 603	399 463	279 140	159 765
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	21 506		21 506	21 506
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	35 826		35 826	
Avances et acomptes versés sur commandes	15 120		15 120	7 768
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 360 261	210	2 360 051	1 973 479
Autres créances	398 783		398 783	476 781
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	115 889		115 889	5 385
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	2 947 384	210	2 947 174	2 484 918
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 625 987	399 673	3 226 314	2 644 684

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		118 517
Report à nouveau	-19 843	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	60 179	-138 360
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	370 337	310 158
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 337	8 382
Provisions pour charges	24 083	7 947
PROVISIONS	30 420	16 329
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 653	35 366
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	275 163	162 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 823	7 823
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 148 132	1 076 580
Dettes fiscales et sociales	890 329	773 631
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 122	2 143
Autres dettes	120 656	515
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	365 678	260 059
DETTES	2 825 557	2 318 197
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 226 314	2 644 684

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 236 198		7 236 198	5 121 169
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	7 236 198		7 236 198	5 121 169
Production stockée			-557 393	-504 989
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 702	89 951
Autres produits			52	222
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 715 558	4 706 353
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-35 826	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 418 565	1 278 377
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 982 414	2 501 817
Impôts, taxes et versements assimilés			35 364	23 323
Salaires et traitements			813 599	649 078
Charges sociales			310 134	250 777
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 531	81 133
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 050	34 646
Dotations aux provisions			16 136	3 657
Autres charges			287	8 596
CHARGES D'EXPLOITATION			6 654 253	4 831 405
RESULTAT D'EXPLOITATION			61 305	-125 053
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			10	45
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			10	45
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 021	2 187
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			2 021	2 187
RESULTAT FINANCIER			-2 010	-2 143
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			59 295	-127 195

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	271	16 720
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 045	2 404
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 316	19 124
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 303	20 303
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		10 786
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 303	31 089
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-988	-11 964
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 872	-800
TOTAL DES PRODUITS	6 717 885	4 725 522
TOTAL DES CHARGES	6 657 705	4 863 882
BENEFICE OU PERTE	60 179	-138 360

Annexes

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Faits caractéristiques

Déclaration au 31/12/2017

Néant

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce et du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Amortissements pour dépréciation

Logiciels	1 an	
Constructions		de 10 ans à 40 ans
Installations techniques, mat.outillage		de 1 an à 7 ans
Install. générales agencets, aménagts		de 2 à 20 ans
Matériel de transport		de 2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique		de 2 à 3 ans
Mobilier		de 1 an à 10 ans

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

STOCKS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués aux coûts d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont évalués à leur coût de production.

METHODE D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des chantiers est comptabilisé selon la méthode à l'avancement.

L'avancement est déterminé sur la base d'une estimation du taux de marge à terminaison des chantiers.

Lorsqu'une affaire est en marge négative à terminaison, une provision pour perte à terminaison (PAT) est constituée.

Elle est calculée par différence entre la perte totale à terminaison et la perte à la clôture, sur la base des déboursés de chantier sans prise en compte de frais généraux opérationnels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le montant des engagements en matière de départ en retraite a été comptabilisé dans les comptes de la société. Cet engagement a été évalué, à la clôture de l'exercice, selon la méthode actuarielle. Il s'élève à 20402 € au 31 décembre 2017, charges sociales comprises.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de cet engagement sont les suivantes :

- Effectif présent au 31 décembre 2017
- Taux d'évolution des salaires : 0.50 %
- Taux d'actualisation : 1.30 %
- Turn-over : fort

CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 43 810.41€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales). Au bilan, il a été imputé en moins du poste Etat Impôt sur les sociétés (CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer) pour 43 810.41€.

Ce "produit" correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé pour financer les investissements. Il traduit le droit au CICE acquis par notre société au titre des rémunérations éligibles comptabilisées au cours de l'exercice 2017.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 247		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			852
Constructions sur sol d'autrui			91 982
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	88 206		3 748
Installations générales, agenc., aménag.	10 321		100 499
Matériel de transport	315 711		15 825
Matériel de bureau, informatique, mobilier	28 613		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	442 851		212 905
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 600		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600		
TOTAL GENERAL	465 698		212 905

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			20 247	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			852	
Installations techn., matériel et outillages ind.			180 187	
Installations générales, agencements divers			14 069	
Matériel de transport			416 210	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			44 437	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			655 756	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			2 600	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 600	
TOTAL GENERAL			678 603	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 373	2 874		20 247
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.		53		53
Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 554	24 268		83 822
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 194	1 057		4 251
Matériel de transport	204 779	59 495		264 274
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 032	5 783		26 816
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	288 559	90 657		379 216
TOTAL GENERAL	305 932	93 530		399 462

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre				
TOTAL				

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation:	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 947	16 136		24 083
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	8 382		2 045	6 337
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	16 329	16 136	2 045	30 420
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	12 067	20 051	31 908	210
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	12 067	20 051	31 908	210
TOTAL GENERAL	28 396	36 187	33 953	30 630
Dotations et reprises d'exploitation		36 186	31 907	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles			2 045	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 600	2 600	
Clients douteux ou litigieux	251	251	
Autres créances clients	2 360 010	2 360 010	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 600	3 600	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	119 721	119 721	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	274 131	274 131	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 331	1 331	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	2 761 644	2 761 644	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 612	4 612		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	41	41		
Emprunts et dettes financiers divers	275 163	72 248	201 773	1 142
Fournisseurs et comptes rattachés	1 148 132	1 148 132		
Personnel et comptes rattachés	176 207	176 207		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 470	155 470		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	533 439	533 439		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	25 213	25 213		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 122	13 122		
Groupe et associés	117 389	117 389		
Autres dettes	3 267	3 267		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	365 678	365 678		
TOTAL GENERAL	2 817 734	2 614 819	201 773	1 142
Emprunts souscrits en cours d'exercice	174 905			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 726			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2017

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INT COURUS SUR EMPRUNTS	40,70	62,70	-22,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		40,70	62,70	-22,00
DETTE FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408000	FOURNISSEURS FRES NON PARVEN.	4 452,00	6 120,00	-1 668,00
408100	F.N.P CHAINE ACHAT	414 015,79	354 168,27	59 847,52
408200	F.N.P GROUPE	144 289,35	232 168,29	-87 878,94
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		562 757,14	592 456,56	-29 699,42
AUTRES DETTES				
455800	INTERETS COURUS A PAYER	23,22		23,22
TOTAL AUTRES DETTES		23,22		23,22
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428000	PERSONNEL CHARGES A PAYER	34 500,00	16 500,00	18 000,00
428300	CHARG. A PAYER CONGES PAYES DUS	90 200,90	71 071,12	19 129,78
428600	PERSONNEL CHARGES A PAYER	1 630,00	2 997,90	-1 367,90
438000	ORGANISMES SOCIAUX CHARG.A PAYER	61 315,45	43 290,56	18 024,89
438600	ORG.URSSAF A PAYER	766,10	630,74	135,36
448600	ETAT CHARGES A PAYER	16 291,00	12 813,99	3 477,01
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		204 703,45	147 304,31	57 399,14
TOTAL CHARGES A PAYER		767 524,51	739 823,57	27 700,94

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2017

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Ecart
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTAT.D'AVANCE	-365 678,33	-260 059,00	-105 619,33
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-365 678,33	-260 059,00	-105 619,33

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2017

Compte	Libellé	31/12/2017	31/12/2016	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	CLIENTS FACT.A ETABLIR	1 184 987,33	678 026,03	506 961,30
418200	F A E GROUPE	1 525,28		1 525,28
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		1 186 512,61	678 026,03	508 486,58
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 186 512,61	678 026,03	508 486,58

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2017

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	30 000			10
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Ventilation du chiffre d'affaires exprimé en k€

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016	%
703-TRAVAUX SOUS TRAITANTS	369		369	255	44,71 %
704-PCA TRAVAUX	882		882	612	44,12 %
706-PRESTATIONS DE SERVICES	5 980		5 980	4 256	40,51 %
708-PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	5		5	2	150,00 %

TOTAL	7 236		7 236	5 125	41,19 %
-------	-------	--	-------	-------	---------

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Déclaration au 31/12/2017

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	59 295		59 295
Résultat exceptionnel à court terme	-988		-988
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	58 307		58 307

Engagements financiers donnés et reçus

Déclaration au 31/12/2017

Engagements donnés					
Catégories d'engagements	Total	Au profit de			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

Engagements reçus					
Catégories d'engagements	Total	Accordés par			
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres

Cautions bancaires pour garanties
de bonne fin de travaux

320 338

320 338

TOTAL	320 338					320 338
--------------	----------------	--	--	--	--	----------------

Engagements réciproques					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées Autres

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Engagements en matière de retraites, pensions et indemnités assimilées

Déclaration au 31/12/2017

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité			20 402
TOTAL			20 402

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	6 800
TOTAL ALLEGEMENTS	6 800
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-6 800
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	65 162
Moins-values à long terme	
	65 162
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	-65 162

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Effectif moyen

Déclaration au 31/12/2017

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES	7	
ETAM	15	
OUVRIERS	2	
TOTAL		24

IKHY - IKOS HYDRA
0000 r. ZI RUE DU MANOIR CS
80078
76340 BLANGY SUR BRESLE

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Déclaration au 31/12/2017

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SHARE-ZI DU MANOIR-CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE	SAS	21 316 250	90,00 %

LHOTELLIER EAU

Société Par Actions Simplifiée au capital de 300 000.00 €

Siège social : Zone Industrielle Rue du Manoir - CS 80078

76340 BLANGY SUR BRESLE

452 578 941 RCS DIEPPE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN
DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-neuf juin,

la société LHOTELLIER EAU représentée par Monsieur Paul LHOTELLIER, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société LEAD, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président.

A'PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, connaissance prise des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

TROISIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 60 179.23 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 60 179.23 €



REQU
LE 30 OCT 2018
Général de Commerce de Paris

- Une somme de 19 842.64 €
Affectée, au compte "**Report à nouveau**"
- Une somme de 40 336.59 €
affectée, pour solde, au compte "**Autres réserves**".
qui s'élèvera à 40 336.59 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Sébastien SACAVIN, Vice-Président Finances et Administration Groupe**, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Olivier LESENNE, Vice-Président Technique Groupe**, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

